

<u>Nombre de membres en exercice : 11</u>	Séance du mardi 08 avril 2025 L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL.
<u>Présents : 10</u>	
<u>Votants : 10</u>	<u>Sont présents :</u> Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Lisiane ASCOLA, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS <u>Représentés :</u> <u>Excuses :</u> <u>Absents :</u> Michel BLIGUET <u>Secrétaire de séance :</u> Eliane PRATS

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2025

Après lecture, le compte rendu du 25 mars 2025 est approuvé par

10 voix POUR

2 - Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Maire fait état des résultats figurants sur le Compte de Gestion 2024 du Trésorier qui sont similaires aux résultats du Compte Administratif 2024 de la commune à savoir :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Prévus en 2024	492 180.18	492 180.18	1 198 683.02	1 198 683.02
Réalisés en 2024	289 106.63	155 317.47	68 527.54	349 964.53
Résultats 2024	Excédent - 133 789.16			Déficit - 281 436.99

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARCEL Patrick,
Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

10 voix POUR

3 - Approbation du Compte Administratif 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme PRATS Eliane, doyenne de la séance, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Recettes - R	Dépenses - D
Résultats 2023	234 844.39	
Réalisés en 2024	289 106.63	155 317.47
Total	523 951.02	155 317.47
Résultats R-D	Excédent : 368 633.55 €	

	INVESTISSEMENT	
	Recettes - R	Dépenses - D
Résultats 2023	86 546.98	
Réalisés en 2024	68 527.54	349 964.53
Reste à réaliser	567 540.50	848 718.48
Total	722 615.02	1 198 683.01
Résultats R - D	Déficit : 476 067.99 €	

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Maire n'a pas pris part au vote et a quitté la salle.

9 voix POUR

4 - Affectation des excédents reportés de fonctionnement 2024

Le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024 :

- le Compte Administratif fait apparaître un excédent de : **368 633.55 €** en fonctionnement
- le Compte Administratif fait apparaître un déficit de : **476 067.99 €** en Investissement

La couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte **1068 : 368 633.55 €** ;

Résultats à reporter au budget 2025 :

- **Au 1068 (recette d'investissement) : 368 633.55 €**
- **Au 001 (dépenses d'investissement) : 476 067.99 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **Au 1068 (recette d'investissement) : 368 633.55 €**
- **Au 001 (dépenses d'investissement) : 476 067.99 €**

10 voix POUR

5 - Approbation et vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été pris un engagement lors de la campagne des élections municipales de ne pas augmenter les impôts.

Il propose de maintenir les taux d'imposition de 2024 en 2025 soit :

- TH : 11.97 %
- TFB : 37.48 %
- TFNB : 74.56%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide de maintenir les taux des taxes locales de 2024 pour 2025 comme suit :

- TH : 11.97 %
- TFB : 37.48 %
- TFNB : 74.56%

10 voix POUR

6 - Approbation du Budget Primitif 2025

Rapporteur : M. SALIES Stéphane

M. SALIES Stéphane, 1er Adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2025, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
002	Résultat de Fonctionnement	0,00 €	002	Résultat de Fonctionnement	0,00 €
011	Charges de gestion générale	108 841,00 €	042	Opération d'ordre à transfert	7 550,00 €
012	Charges de personnel	51 000,00 €	70	Produits des services,	3 000,00 €
014	Atténuation de produits	13 440,00 €	73	Impôts et taxes	167 969,00 €
023	Virement la section d'investissement	53 000,00 €	74	Dotation et participations	74 652,00 €
65	Autres charges de Gestion	19 500,00 €	75	Autres produits de gestion	8 500,00 €
66	Charges financières	8 300,00 €	76	Produit financiers	60,00 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €			
68	Dotation aux amortissement	7 550,00 €			
	TOTAL	261 731.00 €		TOTAL	261 731,00 €

Dépenses d'Investissement			Recette d'Investissement		
Opération	Libellé		Opération	Libellé	
00	Financières	24 000,00 €	00	Financières	387 190,99 €
000	Non individualisées	2 588,00 €	000	Non individualisées	365 000,00 €
001	Solde d'exécution section investiss	476 067,99 €	021	Virement de la section de fonct.	53 000,00 €
040	Op. d'ordre de Section à Section	7 550,00 €	040 - 2804181	Op. d'ordre de Section à Section	7 550,00 €
35	Voirie Sécurisation du village	47 982,76 €	35 – 1321	Voirie Sécurisation du village	13 580,00 €
43	Aménagement Bâtiments	803 077,68 €	43 - 1321	Aménagement Bâtiments	539 138,00 €
44	Enfance et jeunesse	28 792,56 €	44 - 1321	Enfance et jeunesse	25 000,00 €
	TOTAL	1 390 458,99 €		TOTAL	1 390 458,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune de Clara-Villerach en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 voix POUR

7 - Subvention aux associations - 2025

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le versement des subventions aux associations agissant pour l'intérêt de la Commune et de ses habitants, subventions inscrites au Budget Primitif 2025.

- 200 € à l'ACCA
- 800 € au Comité d'animation de Clara
- 800 € à l'Association Sempres Endavant de Villerach
- 100 € à l'Association des Pompiers de Prades.

Pour percevoir les subventions les associations devront :

- Transmettre le compte de résultat 2024
- Transmettre un compte rendu de l'activité 2024 faisant apparaître le nombre d'adhérents et la part d'adhérents habitant Clara-Villerach
- Signer le contrat d'engagement républicain
- Transmettre la dernière modification à la préfecture
- Transmettre l'attestation d'assurance Responsabilité Civile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Autorise le versement de l'aide financière aux associations suivantes :

- 200 € à l'ACCA
- 800 € au Comité d'animation de Clara
- 800 € à l'Association Sempres Endavant de Villerach
- 100 € à l'Association des Pompiers de Prades.

10 voix POUR

8. Questions diverses

Canal de Bohère : Sophie Zuber indique que, lors du dernier Conseil du syndicat du Canal de Bohère, le budget de fonctionnement a été présenté avec un résultat déficitaire. Pour remédier à cette situation, les délégués proposent d'indexer l'évolution des rôles sur l'inflation, ce qui représenterait une hausse de 15,6 %. Le montant du forfait passerait ainsi à 58 €, et le tarif à l'hectare à 250 €.

Les conseillers de Clara-Villerach s'interrogent sur la répartition des surfaces, notamment sur la proportion de grandes parcelles par rapport aux petites. En fonction de ces éléments, ils suggèrent d'envisager une augmentation plus marquée du forfait, permettant de diminuer le tarif à l'hectare et ainsi de réduire la charge financière pesant sur les exploitants agricoles.

Séance levée à 20h00

Le Maire
Patrick MARCEL